

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISEE

La conduite supervisée s'adresse aux candidats de plus de 18 ans inscrits dans une école de conduite, Ils peuvent ainsi compléter leur formation initiale par une phase de conduite accompagnée,

Quels en sont les avantages ?

- Vous allez acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant l'examen pratique !
- Comparé à la filière traditionnelle, le cout total de la formation est souvent moins élevé,
- Si vous avez échoué une première fois à l'épreuve pratique, vous allez continuer à consolider vos acquis à moindre cout,
- Les contraintes sont plus souples que pour la conduite accompagnée, puisqu'il n'ya pas de kilomètrage miunimum à faire,